

Corrigé de l'activité

Cours - [Maîtrisez les bases de la facturation et de la télétransmission en structure de santé](#)
> Chapitre 3 - Préparez l'environnement et le dossier patient



Cas A — M. Durand (présentiel, carte Vitale à jour)

- **Carte utilisée** : la carte **CPE**. En tant que secrétaire, vous lisez la carte Vitale et préparez la pré-FSE ; c'est le médecin qui signera et sécurisera la FSE avec sa carte **CPS** ;
- **ADRI** : **non nécessaire**. La carte Vitale est à jour, elle porte déjà les droits ; inutile d'interroger ADRI ;
- **Justificatifs** : carte Vitale à jour (part obligatoire), carte de mutuelle (part complémentaire), pièce d'identité (identitovigilance), et la prescription si l'acte l'exige.
- **Rejet évité** : des droits erronés ou une identité incorrecte, qui bloqueraient le remboursement.

Cas B — Mme Berthaud (téléconsultation, sans carte Vitale)

- **Carte utilisée** : la carte **CPE** également, pour préparer la facturation ; la carte Vitale ne peut pas être lue puisqu'elle n'est pas présentée ;
- **ADRI** : **oui, à interroger**. En l'absence de carte Vitale, ADRI permet de récupérer les droits du patient à partir de son identité et de son NIR ;
- **Justificatifs** : le retour ADRI (ou une attestation de droits) à la place de la carte Vitale, l'information de mutuelle pour la part complémentaire, et l'identité vérifiée à distance ;
- **Rejet évité** : une facturation lancée sans droits vérifiés, motif de rejet classique en téléconsultation.

Les écarts courants à éviter

- Croire que le secrétaire signe la FSE : non, il la prépare avec la CPE ; seule la CPS du praticien la sécurise ;
- Oublier ADRI quand la carte Vitale manque : sans droits vérifiés, la facture part « à l'aveugle » et risque le rejet ;
- Négliger la carte de mutuelle : sans elle, la part complémentaire ne sera pas dirigée vers le bon payeur.